

ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE JEUNES DU PARTENARIAT DE OUAGADOUGOU

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Partenariat de Ouagadougou a été lancé lors de la conférence régionale sur la population, le développement et la planification familiale tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, en février 2011, par les neuf gouvernements des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, dans le but d'accélérer les progrès de l'utilisation des services de planification familiale au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Togo.

Le Partenariat de Ouagadougou repose sur deux principes : une meilleure coordination des bailleurs de fonds pour maximiser le soutien aux pays ; la collaboration et la coopération nationale et régionale pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Son Unité de Coordination, basée à Dakar, au Sénégal, est chargée de coordonner les actions et les relations entre les bailleurs et les pays afin d'atteindre les objectifs du Partenariat, notamment augmenter le nombre de femmes utilisatrices de méthodes contraceptives modernes et atteindre un total de 13 millions d'utilisatrices d'ici 2030. Depuis sa création, le PO a inscrit l'engagement des jeunes comme une priorité transversale, au croisement des enjeux de santé sexuelle et reproductive (SSR), de droits, de gouvernance et de durabilité des programmes. Cette priorité s'est concrétisée à travers l'élaboration de la stratégie jeunes en 2019 et sa matérialisation à travers plusieurs mécanismes et programmes dédiés : les Points Focaux Jeunes (PFJ), réseau de jeunes leaders mobilisés dans chaque pays membre ; le Think Tank Jeunes, espace de réflexion et de propositions de politiques ; le programme Youth Leads, appui au leadership et à l'action collective des jeunes et le financement des actions portées par les jeunes à travers le Fonds CELF. Après six ans de mise en œuvre de cette stratégie, l'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou (UCPO) compte procéder à son évaluation.

2. INFORMATIONS SUR L'INTERVENTION ÉVALUÉE

L'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou a élaboré en 2019 une stratégie jeune afin d'intensifier leur leadership et compétence et accroître leur participation à la conception des programmes. Cette stratégie vise à donner une voix puissante aux jeunes et leur permet de définir leur agenda et priorités au sein du PO. Aujourd'hui, les gouvernements du PO se focalisent de plus en plus sur l'éducation à la santé de la reproduction des jeunes ; les bailleurs orientent des fonds aux programmes axés sur les jeunes pour élargir les efforts visant à accroître les opportunités qui leur sont offertes et les partenaires opérationnels appuient l'accès et l'utilisation de services adaptés.

3. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

3.1. Objectif global

L'évaluation vise à apprécier la pertinence, l'efficacité et les effets/impacts de la Stratégie Jeunes du PO, en vue de rendre compte des résultats obtenus, de tirer les enseignements de sa

mise en œuvre et de formuler des recommandations pour la suite de l'engagement du PO envers les jeunes.

3.2. Objectifs spécifiques

1. Apprécier la pertinence de la stratégie au regard des besoins et attentes des jeunes du PO, des priorités nationales et régionales en matière de SRPF/Jeunes et des principes directeurs de la stratégie (indemnisation, mentorat, diversité, capacitation, leadership partagé) ;
2. Mesurer les progrès réalisés vers les objectifs de la stratégie ;
3. Apprécier la performance et la portée des actions phares telles que les initiatives des « Youth Lead », et des points focaux jeunes ;
4. Évaluer la qualité, la valeur ajoutée et la coordination des partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie ;
5. Apprécier dans quelle mesure la stratégie a favorisé une participation diversifiée, équitable et sensible au genre, ainsi qu'une transformation des rapports de pouvoir permettant aux jeunes filles d'accéder aux espaces de décision et de leadership au même titre que les jeunes hommes ;
6. Identifier les bonnes pratiques, les contraintes rencontrées et les enseignements tirés de la mise en œuvre ;
7. Formuler des recommandations opérationnelles pour consolider, ajuster ou mettre à l'échelle la stratégie jeunes dans sa prochaine phase.

4. CHAMP DE L'ÉVALUATION

L'évaluation portera sur l'ensemble des composantes de la Stratégie Jeunes du PO mises en œuvre sur la période 2019- 2025 dans les neuf pays membres. Elle couvrira notamment les initiatives telles que :

- Le Think Tank Jeunes et son fonctionnement en tant que mouvement régional de jeunes ;
- L'initiative des « Youth Lead » (quatre cohortes) ;
- L'initiative des points focaux jeunes (Trois cohortes) ;
- Les formations et renforcements de capacités des jeunes ;
- L'appui au plaidoyer de haut niveau ;
- Les partenariats mobilisés pour la mise en œuvre.

5. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'évaluation s'appuiera sur les critères d'évaluation de la stratégie jeune du PO (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, durabilité), complétés par les questions transversales notamment le Genre même si ce dernier point n'était pas pris en compte dans le document de base.

5.1. Pertinence

- Dans quelle mesure la stratégie jeune répond-elle aux besoins, attentes et priorités des jeunes ?

- Dans quelle mesure la conception de la stratégie (principes directeurs, objectifs, actions phares) était-elle adaptée au contexte et aux priorités du PO au moment de son lancement ?
- Dans quelle mesure les jeunes ont-ils été associés à la conception et à l'ajustement de la stratégie ?
- La stratégie est-elle restée pertinente tout au long de sa mise en œuvre, au regard de l'évolution du contexte régional ?

5.2. Cohérence

- Dans quelle mesure la stratégie jeunes est-elle cohérente avec les autres composantes du Partenariat de Ouagadougou et avec les stratégies jeunesse nationales des neuf pays ?
- Quelles synergies et complémentarités ont été développées avec les partenaires et avec d'autres initiatives régionales en faveur des jeunes ?

5.3. Efficacité

- Dans quelle mesure les objectifs de la stratégie ont-ils été atteints (engagement des jeunes renforcé, plaidoyer effectif, ressources mobilisées, nouvelle vision de l'encadrement) ?
- Quels résultats les initiatives de la stratégie ont-elles produits, au regard des ambitions de départ ?
- Dans quelle mesure la diversité des jeunes mobilisés (genre, pays, profil) a-t-elle été assurée ?
- Quels facteurs ont facilité ou freiné l'atteinte des résultats ?

5.4. Efficience

- Les ressources humaines et financières mobilisées pour la stratégie ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats obtenus ?
- Les dispositifs d'indemnisation, de mentorat et d'encadrement des jeunes ont-ils été mis en œuvre de façon efficiente ?
- Le dispositif de coordination entre l'UCPO et ses partenaires a-t-il permis une mise en œuvre efficiente de la stratégie ?

5.5. Effets

- Quels changements, escomptés ou non, la stratégie a-t-elle produit sur le leadership, l'autonomisation et l'engagement des jeunes dans les neuf pays ?
- Dans quelle mesure la stratégie a-t-elle contribué à une meilleure prise en compte des jeunes dans les instances de décision du PO et des pays membres ?
- Quelles bonnes pratiques ou success stories peuvent être documentées (ex. trajectoires des youth lead et des points focaux jeunes) ?

5.6. Durabilité

- Existe-t-il une stratégie de sortie ou de pérennisation, notamment vis-à-vis de l'appropriation nationale ?
- Quels risques pourraient compromettre la durabilité des acquis de la stratégie ?

5.7. Questions transversales : genre et droits humains

- Dans quelle mesure l'égalité de genre a-t-elle été prise en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie ?

- La stratégie a-t-elle permis une participation équitable des jeunes filles et jeunes femmes, y compris dans les instances de leadership ?
- Dans quelle mesure la stratégie a-t-elle permis de transformer les rapports de pouvoir et les normes sociales limitant l'engagement des jeunes femmes et jeunes filles, au-delà de leur simple présence dans les instances ?
- Quelles mesures spécifiques (mentorat, quotas, protection contre les violences basées sur le genre) ont été mises en place pour soutenir le leadership des jeunes femmes et jeunes filles ?
- Dans quelle mesure les jeunes les plus vulnérables ou marginalisés ont-ils été atteints ?
- Quelle a été la valeur ajoutée de l'approche régionale du PO en matière d'engagement et de leadership des jeunes ?

6. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'évaluation combinera des méthodes qualitative et quantitative, sensibles au genre, permettant de trianguler les sources d'information. Le/la consultant(e) devra détailler et justifier son approche dans le rapport de démarrage, en cohérence avec les orientations suivantes :

- Revue documentaire : document de stratégie jeunes, notes conceptuelles, rapports d'activités et de missions....
- Entretiens avec l'équipe de l'UCPO et les parties prenantes du PO (bailleurs, partenaires de mise en œuvre, points focaux jeunes, représentants gouvernements des pays membres) ;
- Groupes de discussion (focus groupes) et enquêtes auprès des jeunes bénéficiaires (membres du Think Tank Jeunes, youth leads des quatre cohortes et points focaux jeunes des trois cohortes), dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat ;
- Un échantillonnage et des modalités de collecte sensibles au genre : groupes de discussion non mixtes pour les jeunes femmes si pertinent, protocole de protection contre les violences basées sur le genre, consentement éclairé adapté à l'âge et au genre des participant-e-s ;
- Étude de cas ou approche de l'approche la plus significative pour documenter des trajectoires individuelles de jeunes leaders, si jugée pertinente ;
- Approche participative associant les jeunes eux-mêmes à la validation des constats et recommandations.

La méthodologie détaillée, y compris l'échantillonnage, les outils de collecte et le calendrier des entretiens devra être présentée dans le rapport de démarrage et validée par l'UCPO avant le début de la collecte de données.

7. LIVRABLES

Livrable	Contenu attendu	Échéance indicative
Rapport de démarrage	Compréhension des TDR, méthodologie détaillée, matrice d'évaluation, chronogramme (5 à 10 pages)	[5 jours après signature du contrat]
Rapport provisoire	Constats, conclusions, recommandations préliminaires, données désagrégées par sexe et par âge, résumé analytique de 2 pages (20 à 30 pages hors annexes)	[20 jours après la mission de collecte]
Rapport final	Rapport finalisé intégrant les commentaires des parties prenantes, résumé exécutif, recommandations	[5 jours après réception des

	priorisées et données désagrégées par sexe et par âge (25 à 35 pages hors annexes)	commentaires consolidés]
Restitution	Présentation des résultats sous format PPT aux parties prenantes (UCPO, partenaires, groupe de référence, représentants des jeunes)	Trois jours après dépôt du rapport final

8. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

8.1. Le commanditaire de l'évaluation (UCPO)

- Diriger le processus d'évaluation dans ses trois grandes phases (conception, réalisation, diffusion) ;
- Mettre à disposition la documentation et faciliter l'accès aux parties prenantes, y compris aux jeunes concernés ;
- Valider les livrables successifs et veiller au respect des normes de qualité ;
- Assurer la diffusion des résultats et le suivi des recommandations.

8.2. L'équipe d'évaluation

- Réalise l'évaluation dans le respect des dispositions contractuelles, des présents TDR et des normes éthiques.
- Elabore la matrice d'évaluation,
- Produit les livrables attendus et tient informés l'UCPO de l'avancement des travaux.

9. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT(E) OU DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS

Formation

- Diplôme de niveau BAC+4/5 en sciences sociales, santé publique, développement international, évaluation de programmes ou domaine équivalent.

Expérience professionnelle

- Au moins 5 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations de projets/programmes de développement, idéalement en santé reproductive, jeunesse ou droits humains ;
- Expérience avérée en gestion axée sur les résultats et en méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives ;
- Connaissance des enjeux de la SRPF/Ado-Jeunes et du contexte du Partenariat de Ouagadougou ;
- Expérience de travail avec des jeunes ou des mouvements de jeunesse fortement souhaitée ;
- Bonne connaissance du contexte régional ouest-africain francophone et des neuf pays du PO ;
- Excellentes capacités rédactionnelles en français ; la maîtrise de l'anglais est un atout ;
- Expertise en genre et développement et/ou évaluation sensible au genre portée par le/la consultant-e principal-e ou par un-e expert-e genre associé-e à l'équipe ;
- Indépendance vis-à-vis des parties prenantes de la stratégie évaluée.

10. PRINCIPES ÉTHIQUES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera conduite dans le respect des principes éthiques et des normes définis par l'UCPO :

- Anonymat et confidentialité : protection des droits des personnes fournissant des informations, en particulier des jeunes participants ;
- Responsabilité : signalement de tout désaccord entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de la stratégie sur les conclusions et recommandations ;
- Intégrité : mise en évidence des questions non expressément mentionnées dans les TDR si elles éclairent l'analyse ;
- Indépendance : le/la consultant(e) ne doit pas être associé(e) à la gestion de la stratégie jeunes évaluée ;
- Attention particulière à la protection des jeunes participants, avec un consentement éclairé
- Validation de l'information : le/la consultant(e) est responsable de l'exactitude des données présentées dans le rapport final.

11. MODALITÉS DE SOUMISSION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Offre technique :

- Compréhension des TDR, matrice d'évaluation et méthodologie proposée ;
- Chronogramme prévisionnel des tâches, moyens humains et matériels ;
- Résumé de l'expérience pertinente du/de la consultant(e) ou de l'équipe ;
- Curriculum Vitae (CV) à jour.

Offre financière :

- Honoraires du/de la consultant(e) ou de l'équipe ;
- Frais liés aux ressources humaines et matérielles (déplacements dans les pays du PO, communication, etc.) ;
- Un budget détaillé (honoraires journaliers et frais de déplacement).

Processus de sélection :

Les dossiers complets sont à soumettre à l'adresse ucpo@partenariatouaga.org avec la mention en objet : « Candidature-Évaluation Stratégie Jeunes du PO ». La date limite de soumission est le 7 octobre 2026 à 23h59 GMT. Les candidatures présélectionnées seront contactées pour des entretiens.

Critères de sélection

- Qualifications et expérience.
- Compréhension des TDR et qualité méthodologique ;
- Qualité de l'intégration du genre dans l'approche méthodologique proposée ;
- Pertinence du plan de travail ;
- Qualité des références et travaux antérieurs ;

- Offre financière.

À PROPOS

Le Partenariat de Ouagadougou (PO)

Le PO a été lancé en février 2011, lors de la Conférence Régionale sur la Population, le Développement et la Planification Familiale : l'urgence d'agir, qui s'était tenue dans la capitale du Burkina Faso. Il mise sur l'engagement des gouvernements, une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds pour optimiser leurs soutiens aux pays, une accélération de la mise en œuvre des interventions à haut impact et également sur une collaboration et coopération aux plans national et régional pour remédier au taux élevé des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Le Partenariat de Ouagadougou compte neuf pays membres : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

(Pour plus d'informations, visiter le site : <https://partenariatouaga.org/>)

ÉTHIQUE ET SAFEGUARDING DU PARTENARIAT DE OUAGADOUGOU

Le Partenariat de Ouagadougou s'engage à veiller à ce que toutes les personnes avec lesquelles nous entrons en contact dans le cadre de notre travail, les membres de l'équipe, membres des communautés, participants aux programmes ou autres soient traitées avec respect et dignité. Nous nous engageons à respecter les principes fondamentaux relatifs à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Nous ne tolérerons pas la maltraitance des enfants, l'exploitation sexuelle, les abus ou le harcèlement de la part ou à l'encontre des membres de notre équipe. Le/la consultant(e) retenu(e) s'engage à : respecter les principes d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité ; obtenir le consentement éclairé des participant(e)s aux enquêtes ; garantir l'anonymat des données ; appliquer une approche sensible au genre ; signaler tout conflit d'intérêts ; et céder à l'UCPO la propriété intellectuelle de l'ensemble des livrables produits.